

ENJEUX INTERNATIONAUX
TRAVAUX ET RECHERCHES DE L'IFRI



Désarmement classique en Europe

Problèmes et perspectives



INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA RECHERCHE SUR LE DÉSARMEMENT

RAPPORTS DE RECHERCHES

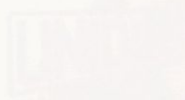
MASSON 

8516-11

32

DÉSARMEMENT CLASSIQUE EN EUROPE

Problèmes et perspectives



RAPPORTS

8° R

99890

*Derniers ouvrages publiés par l'IFRI
dans la collection
"Enjeux internationaux/Travaux et recherches de l'IFRI"*

Le couple franco-allemand et la défense de l'Europe

sous la direction de Karl Kaiser et Pierre Lellouche

« *L'Europe et sa défense* », volume 1

(Economica, décembre 1986)

Géostratégie du Pacifique

Hervé Coutau-Bégarie

(Economica, mai 1987)

Sécurité et désarmement en Europe

Jean Klein

(Economica, octobre 1987)

Pour une nouvelle entente cordiale. La relance de l'alliance franco-britannique en matière de sécurité

sous la direction de Yves Boyer, Pierre Lellouche et John Roper « *L'Europe et sa défense* », volume 2

(Masson, juin 1988)

L'espace, un enjeu pour l'Europe

Clingendael, DGAP, IAI, IFRI, RIIA

(Masson, octobre 1988)

Droits de l'homme et relations internationales

Secrétariat d'État aux Droits de l'homme et Institut français des relations internationales

(Masson, avril 1989)

Europe 1992 : l'intégration financière

sous la direction de Pierre Jacquet, avec la collaboration de Monique Benisty

(Masson, avril 1989)

Le désarmement nucléaire en Asie. L'autre volet de l'accord FNI

sous la direction de François Godement

(Masson, novembre 1989)

Maghreb : les années de transition

sous la direction de Bassma Kodmani-Darwish, avec la collaboration de May Chartouni-Dubarry

(Masson, juin 1990)

Collection Enjeux internationaux
Travaux et recherches de l'IFRI



DÉSARMEMENT CLASSIQUE EN EUROPE

Problèmes et perspectives



4532M

INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA RECHERCHE SUR LE DÉSARMEMENT

RAPPORTS DE RECHERCHES

MASSON

Paris Milan Barcelone Mexico

1990

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 11 mars 1957, art. 40 et 41 et Code pénal, art. 425).

Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur. S'adresser au : Centre Français du Copyright, 6 bis, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris. Tél. 48.24.98.30.

© UNIDIR, IFRI, MASSON, Paris, 1990

ISBN : 2 225 82064-3

ISSN : 0757-4495

MASSON S.A.
MASSON S.p.A.
MASSON S.A.
MASSON EDITORES

120, Bd Saint-Germain, 75280 Paris Cedex 06
Via Statuto 2, 20121 Milano
Balmes 151, 08008 Barcelona
Dakota 383, Colonia Napoles, 03810 Mexico DF



Table des matières

Préface	IX
UNIDIR	XI
Allocution d'ouverture I <i>Jayantha Dhanapala</i> , directeur de l'UNIDIR	1
Allocution d'ouverture II <i>Thierry de Montbrial</i> , directeur de l'IFRI	5
Ouverture <i>René Felber</i> , conseiller fédéral, chef du département fédéral des Affaires étrangères	7
Introduction <i>Serge Sur</i>	13

I – ARMEMENTS CLASSIQUES EN EUROPE : ÉTAT ACTUEL ET DOCTRINES STRATÉGIQUES

Réduction des forces classiques en Europe : problèmes et perspectives	25
--	----

Victor Karpov

Données factuelles	33
--------------------------	----

Arne Olav Brundtland

Commentaires	45
--------------------	----

G.W. Hopkinson
Manfred Müller
Théodore Winkler

II – PROBLÈMES DE COMPARAISON ENTRE DIFFÉRENTS SYSTÈMES D'ARMEMENTS CLASSIQUES

Problèmes de comparaison (I)	59
------------------------------	----

Jon Gundersen

Problèmes de comparaison (II)	67
-------------------------------	----

Gyula Horn

Commentaires	75
--------------	----

Joachim Krause
Kari Möttölä
Hans-Peter Neuhold

III – OBJECTIFS ET MÉTHODES DE RÉDUCTION, LIMITATION ET STABILISATION

Limitation et réduction des armements classiques : objectifs et méthodes	89
---	----

Général colonel Nikolai Chervov

Les futures négociations sur la stabilité conventionnelle	95
---	----

Jérôme Paolini

Commentaires	101
--------------	-----

Benoît d'Aboville
Rolf Ekeus
John van Oudenaren
Zdeněk Pačák

IV – MESURES DE CONFIANCE ET VÉRIFICATION

Les mesures de confiance et de sécurité en Europe : un concept orienté vers l'avenir	115
---	-----

Adam-Daniel Rotfeld

La vérification des mesures de confiance et de sécurité	137
---	-----

Joseph Schärli

Commentaires	151
--------------	-----

Jean Desazars de Montgailhard

Ignac Golob

Roger J. Hill

Victor-Yves Ghebali

V – LE DÉSARMEMENT CLASSIQUE EN EUROPE ET SON INCIDENCE SUR LE RESTE DU MONDE

La perspective du désarmement classique	175
---	-----

Oluyemi Adeniji

L'Europe, les superpuissances et le Tiers-Monde	187
---	-----

Rikhi Jaipal

Commentaires	199
--------------	-----

Marcos Castrioto de Azambuja

Fan Guoxiang

Pierre Morel

John Edwin Mroz

Henning Wegener

Liste des participants	223
------------------------	-----

Publications récentes de l'UNIDIR depuis 1987	226
---	-----

Rapports de recherche

Travaux de recherche

Lettre de l'UNIDIR



Préface

Aux paragraphes 81 et 82 du Document final de la Dixième Session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui est jusqu'à présent la déclaration la plus complète sur le désarmement qu'ait faite la communauté internationale – et dont les principes, selon les statuts de l'UNIDIR, fixent les grandes orientations de son travail – il est dit que : "En même temps que les négociations sur les mesures de désarmement nucléaire, la limitation et la réduction progressive des forces armées et des armes classiques devraient être résolument poursuivies dans le cadre du progrès vers le désarmement général et complet". Les États possédant un arsenal militaire considérable ont été tout particulièrement invités à poursuivre leurs efforts dans ce sens et l'Europe notamment a été désignée comme région prioritaire du globe où des accords sur les réductions réciproques et sur la limitation du potentiel militaire pourraient largement contribuer à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Le traité de Washington entre les États-Unis et l'URSS sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à courte portée a donné un nouvel élan aux discussions sur les mesures de désarmement que pourraient prendre à l'avenir les deux principales alliances militaires dans les domaines aussi bien nucléaire que classique. Il a aussi ramené au premier plan la question controversée du rôle que joue la corrélation entre les armements nucléaires et les armements classiques dans la recherche de la stabilité militaire en Europe.

Situés dans les régions du monde les plus fortement dotées en armements, et ayant fait l'expérience de deux guerres dévastatrices depuis le début du siècle, les États européens sont les premiers à reconnaître la nécessité première de réduire entre eux les tensions existant sur le plan militaire. Il subsiste toutefois des divergences de vues quant aux mesures concrètes qui pourraient leur garantir la sécurité sur la base de réductions mutuellement acceptables de leurs forces respectives.

Des 23 au 25 janvier 1989, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a tenu à Genève, avec la collaboration de l'Institut français des relations internationales, une conférence sur les problèmes et perspectives du désarmement classique en Europe, peu avant les négociations sur les forces armées classiques en Europe (CFE) tenues à Vienne. Le but en était d'explorer certaines notions et d'examiner les propositions et contre-propositions faites sur cette question. On trouvera dans cet ouvrage un compte rendu des débats de la conférence.

6956

Le livre est divisé en cinq parties qui couvrent les cinq séances de la conférence. Chacune est divisée en trois chapitres. Les deux premiers chapitres de chaque partie contiennent les rapports des principaux orateurs qui ont pris la parole à chaque séance. Le troisième chapitre de chaque partie contient les commentaires qui ont suivi les différents rapports.

L'UNIDIR est heureux de faire connaître différentes perspectives se rapportant au désarmement conventionnel en Europe, puisqu'il est convaincu qu'il peut ainsi contribuer à faire mieux comprendre et évaluer les préoccupations et les espoirs de toutes les parties en cause et, partant, aider à la recherche d'une issue des négociations qui soit acceptable par tous.

Je tiens à remercier le Gouvernement suisse et l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales d'avoir généreusement contribué au financement de cette conférence tenue en janvier 1989.

Jayantha DHANAPALA

directeur de l'UNIDIR

UNIDIR

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

L'UNIDIR est une institution autonome dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. L'Institut a été créé en 1980 par l'Assemblée générale aux fins d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et sur les questions connexes, en particulier les questions de sécurité internationale.

Les travaux de l'Institut ont pour objet :

a) De fournir à la communauté internationale des données plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes relatifs à la sécurité internationale, à la course aux armements, et au désarmement dans tous les domaines, en particulier dans le domaine nucléaire, afin de faciliter les progrès, par la voie de négociations, vers une sécurité accrue pour tous les États et vers le développement économique et social de tous les peuples ;

b) De permettre à tous les États de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement ;

c) De faciliter les négociations en cours sur le désarmement et les efforts suivis qui sont déployés en vue d'assurer une plus grande sécurité internationale à un niveau progressivement inférieur d'armements, notamment d'armements nucléaires, par des études et des analyses objectives et concrètes ;

d) D'entreprendre, dans le domaine du désarmement, des recherches plus approfondies, davantage axées sur l'avenir et à plus long terme, qui aident à mieux comprendre les problèmes qui se posent et d'encourager des initiatives nouvelles pour de nouvelles négociations.

L'UNIDIR ne prend pas position sur les vues et conclusions ici exprimées, qui sont propres à leurs auteurs. Néanmoins, l'UNIDIR décide qu'un tel travail mérite publication et le recommande à l'attention de ses destinataires.

UNIDIR

Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Tél. (022) 734.60.11

During the 1950s, the post-war reconstruction was in progress.

The 1950s saw the beginning of the reconstruction of the country. The government had to deal with the aftermath of the war, which had left the country in a state of ruin. The economy was in a state of collapse, and the infrastructure was almost completely destroyed. The government had to take measures to rebuild the country, and this was a task that took many years to complete.

The 1950s were a period of reconstruction and rebuilding.

The 1950s were a period of reconstruction and rebuilding. The country had been devastated by the war, and the government had to take measures to rebuild the country. This was a task that took many years to complete. The government had to deal with the aftermath of the war, which had left the country in a state of ruin. The economy was in a state of collapse, and the infrastructure was almost completely destroyed. The government had to take measures to rebuild the country, and this was a task that took many years to complete.

The 1950s were a period of reconstruction and rebuilding.

The 1950s were a period of reconstruction and rebuilding. The country had been devastated by the war, and the government had to take measures to rebuild the country. This was a task that took many years to complete. The government had to deal with the aftermath of the war, which had left the country in a state of ruin. The economy was in a state of collapse, and the infrastructure was almost completely destroyed. The government had to take measures to rebuild the country, and this was a task that took many years to complete.

The 1950s were a period of reconstruction and rebuilding.

The 1950s were a period of reconstruction and rebuilding. The country had been devastated by the war, and the government had to take measures to rebuild the country. This was a task that took many years to complete. The government had to deal with the aftermath of the war, which had left the country in a state of ruin. The economy was in a state of collapse, and the infrastructure was almost completely destroyed. The government had to take measures to rebuild the country, and this was a task that took many years to complete.

Allocution d'ouverture I, Jayantha Dhanapala, directeur de l'UNIDIR

Cette conférence sur les problèmes et perspectives du désarmement classique en Europe a été organisée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement avec la collaboration de l'Institut français des relations internationales.

L'UNIDIR est une institution autonome au sein des Nations Unies, dont les statuts, approuvés par l'Assemblée générale, lui assignent expressément pour mandat d'entreprendre des recherches indépendantes sur le désarmement et les problèmes qui s'y rapportent.

Pour remplir ce mandat, l'UNIDIR ne s'est pas contenté de publier des recherches importantes sur les questions de désarmement, mais a aussi tenu à leur sujet des conférences qui ont toujours donné lieu à des échanges de vues fructueux et constructifs. Ces débats ont permis à l'UNIDIR d'engager un dialogue mutuellement bénéfique entre les responsables de la politique et les praticiens de la diplomatie, d'une part, et entre les érudits et les équipes de chercheurs sur le désarmement, d'autre part. Ce dialogue a aussi été enrichi par le fait que les participants viennent de différentes régions du monde et représentent des idéologies politiques différentes. Un aspect original de nos conférences est que nous ne nous efforçons pas délibérément de mettre au point un document ou une déclaration finale concrétisant un consensus qui refléterait le niveau auquel un accord a pu être réalisé. Il nous suffit d'explorer des notions, d'examiner des propositions et des contre-propositions et de discuter des positions prises dans une atmosphère que ne viennent alourdir ni le protocole ni la rigidité de textes consignés dans des procès-verbaux. Cette démarche en elle-même contribue à promouvoir la cause du désarmement puisqu'elle est un rouage essentiel du mécanisme permettant de mieux comprendre les questions complexes qui se posent, et de faciliter les consensus qui doivent nécessairement précéder tout accord.

Cette conférence de l'UNIDIR est, à bien des égards, un événement exceptionnel. Tout d'abord, après un intervalle de quelques années, elle se tient à Genève, où est établi le siège de l'Institut. Nous sommes, par ailleurs, honorés de la présence de M. René Felber, qui prononcera le discours d'orientation. M. Felber est conseiller fédéral de notre pays hôte, la Suisse, qui depuis de nombreuses années est l'un de ceux qui contribuent de manière systématique à nos activités. Nous sommes enfin heureux d'avoir eu la collaboration de l'IFRI, Institut avec lequel l'UNIDIR a le privilège d'entretenir des relations traditionnelles. Je tiens à remercier son directeur, M. Thierry de Montbrial, pour la contribution que l'IFRI a apportée à l'organisation de la conférence.

Le thème et le moment choisis pour la conférence lui confèrent un aspect très particulier qui a incité de nombreux milieux à s'y intéresser. Ce que nous appelons aujourd'hui le désarmement conventionnel a toujours figuré dès les premiers temps à l'ordre du jour des débats et négociations concernant le désarmement. Au début du siècle, la Conférence internationale de la paix tenue à La Haye en 1907 comptait parmi ses objectifs la réduction des armements excessifs et la limitation des dépenses militaires. A une date plus récente, au cours de l'ère nucléaire, et malgré la priorité accordée au désarmement nucléaire, le Document final de la Première Session extraordinaire de l'Assemblée générale a consacré au désarmement ce qui est certainement la déclaration la plus complète sur le sujet qu'ait faite la communauté internationale, à savoir : « En même temps que les négociations sur les mesures de désarmement nucléaire, la limitation et la réduction progressive des forces armées et des armes classiques devraient être résolument poursuivies dans le cadre du progrès vers le désarmement général et complet ».

Au cours de la période qui a suivi immédiatement le traité de Washington du 7 décembre 1987 éliminant les missiles nucléaires à portée intermédiaire et à courte portée des États-Unis et de l'URSS, et grâce au fait que la réduction de 50 % des missiles nucléaires stratégiques de ces pays figure en première place sur l'ordre du jour de leurs négociations bilatérales, c'est le désarmement conventionnel en Europe qui occupe le devant de la scène. Fin décembre 1988 à Vienne, les objectifs des nouvelles négociations sur les forces armées classiques en Europe (les négociations FCE) ont pu être définis et nous nous trouvons aujourd'hui à l'aube d'une nouvelle phase de négociations sur le désarmement. Plusieurs propositions ont déjà été faites et un réexamen des doctrines et hypothèses stratégiques existantes est en cours. Dans son allocution devant l'Assemblée générale le 7 décembre 1988, le Secrétaire général du PCUS, M. Gorbatchev, a annoncé une réduction unilatérale des armements et des forces armées classiques de son pays. La succession rapide de ces événements impose à la communauté internationale la tâche pressante d'en évaluer l'incidence et de saisir cette occasion pour opérer des réductions importantes dans les armements classiques en Europe.

Cette conférence de l'UNIDIR fournit un milieu propice à l'accomplissement d'une pareille tâche. Le désarmement conventionnel en Europe a déjà fait l'objet de recherches au sein de l'Institut. En 1988, le troisième numéro de notre Lettre trimestrielle, publiée en septembre, était consacré à la « Limitation des armements classiques et mesures propres à renforcer la confiance en Europe ». On y trouve sur ce thème des articles exprimant différents points de vue, de même qu'un compte rendu complet des projets de recherche entrepris dans ce domaine par divers instituts. Des rapports de recherches sont aussi en préparation, illustrant certaines des perspectives qui nous sont offertes. Un de ces rapports a déjà été publié et deux autres le seront au début de 1989.

La conférence est donc un élément important du programme de travail de l'UNIDIR sur le thème du désarmement conventionnel en Europe. Nous remercions tous les délégués qui ont bien voulu se joindre à nous. La conférence a été divisée en cinq séances consacrées à divers aspects de la question et comprenant chacune la présentation de deux communications, qui seront suivies d'interventions et d'une discussion. Un des thèmes examinés est l'incidence du désarmement classique en Europe sur le reste du monde, notamment du point de vue de la corrélation entre les questions de désarmement et les questions de sécurité à l'échelle du globe. Je suis convaincu que l'échange de vues sera animé, instructif et stimulant. Les communications qui nous sont déjà parvenues sont très prometteuses à cet égard. Étant donné le nombre de responsables politiques ici présents, réunis à la veille des négociations sur les forces armées classiques en Europe, je suis sûr que nos débats ne seront pas sans effet sur les grandes orientations à venir.

Allocution d'ouverture II

Thierry de Montbrial, directeur de l'IFRI

Longtemps réduite à un processus somme toute marginal dans l'ordre de sécurité européen, la maîtrise des forces classiques semble aujourd'hui en passe de jouer un rôle de tout premier plan sur notre continent. Cette évolution, fruit du renouvellement que nous connaissons en matière de dialogue Est-Ouest depuis quelques années, me semble particulièrement importante dans la mesure où elle touche une des caractéristiques fondamentales de l'après-guerre : la division politique et militaire de l'Europe avec une concentration inégalée de forces classiques de part et d'autre. En fait, la possibilité d'un désarmement conventionnel effectif par la diminution du poids des arsenaux à l'Est comme à l'Ouest pourrait ouvrir la perspective d'une modification de l'ordre politico-militaire hérité de la guerre froide, ordre caractérisé par la présence des forces américaines et soviétiques au cœur de l'Europe divisée.

Au-delà des questions techniques dont l'importance s'impose d'elle-même, la nature des enjeux soulevés par cette perspective impose un examen de fond des finalités du désarmement conventionnel sur le continent. Au plan militaire, l'objectif est *a priori* clair : il s'agit de parvenir à améliorer les conditions de stabilité du rapport des forces à des niveaux d'armements réduits. Mais nous manquons pourtant d'un élément essentiel à la réalisation de cet objectif dans la mesure où le concept même de stabilité reste très imprécisément défini. Quant au plan des finalités politiques, il me semble essentiel de s'interroger non pas seulement sur les modalités du désarmement lui-même, mais surtout sur le type d'ordre de sécurité qui résultera du processus de désarmement. Dans l'ensemble, ces incertitudes appellent une réflexion approfondie et conduisent à favoriser une approche avant tout politique, par étapes plutôt que radicale et tendant à des résultats parallèles, équilibrés aux plans politique et militaire.

C'est précisément l'importance des enjeux qui a conduit l'UNIDIR à réaliser, avec la collaboration de l'IFRI, cette conférence sur les problèmes et les perspectives du désarmement classique en Europe. Avec l'ouverture en février 1989 de nouvelles négociations à Vienne sur les forces classiques en Europe de l'Atlantique à l'Oural, ce moment nous est apparu comme particulièrement opportun pour faire le point sur ce sujet fort complexe mais sans doute déterminant pour l'avenir de la sécurité non seulement européenne, mais également internationale. A ce titre, je crois important de souligner que nous avons tenu à réunir à l'occasion de cette conférence des experts appartenant à de nombreux pays ayant un intérêt dans cette question, non seulement d'Europe mais plus généralement de l'Est comme de l'Ouest, du Nord comme du Sud. Se consacrant avec succès non seulement à la recherche, mais également à la

promotion du débat international sur les questions de désarmement, l'UNIDIR est une des institutions les mieux à même de réunir une assemblée de cette dimension.

Pendant trois journées de travail, le très haut niveau des participants et des contributions écrites devraient nous permettre de couvrir les principales questions posées par le renouveau actuel du désarmement conventionnel : analyse de l'état des lieux sur le plan des forces en présence et des doctrines militaires, comparaison des arsenaux, objectifs et méthodes du désarmement, enfin mesures de confiance, procédures de vérification et impact du désarmement conventionnel en Europe sur la sécurité internationale dans son ensemble. Ces débats pourront ainsi contribuer à une meilleure compréhension des enjeux et des perspectives suggérés par l'ouverture prochaine des négociations de Vienne et nous avons prévu de rassembler les textes des exposés faits à cette occasion en vue de leur publication.

Avant l'ouverture des travaux sur le fond, je voudrais particulièrement remercier M. Jayantha Dhanapala, directeur de l'UNIDIR, pour l'organisation de ce colloque à laquelle nous avons eu le plaisir de contribuer dans le cadre de l'excellente coopération entre l'IFRI et l'UNIDIR, se déroulant depuis quelques années déjà. Je voudrais également exprimer ma gratitude à tous ceux qui, à l'UNIDIR comme à l'IFRI, ont participé à l'important travail de préparation qu'a représenté cette réunion qui, je l'espère, pourra clarifier quelques-unes des questions parfois cruciales posées par le désarmement pour l'avenir de notre continent.

Ouverture

René Felber, conseiller fédéral, chef du département fédéral des Affaires étrangères

Mon propos n'est pas celui d'un spécialiste de la question : je n'aborde donc pas les particularités techniques propres au désarmement conventionnel ; mais bien plus je parle comme un responsable des affaires étrangères de ce pays, la Suisse, qui a l'honneur d'accueillir sur son territoire la Conférence.

Nous vivons une époque qui, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous permet d'espérer véritablement en une transformation profonde des relations entre l'Est et l'Ouest. Ces relations étaient, jusqu'à présent, essentiellement caractérisées par la méfiance, la crainte et l'incompréhension réciproques, ce qui a incité les États à renforcer leurs potentiels militaires et à se surarmer. Cette évolution était accompagnée par l'érection de barrières sociales, culturelles, économiques, politiques et idéologiques qui ne firent que renforcer ce sentiment de suspicion.

Il serait évidemment simpliste et naïf de croire que ces temps-là sont désormais révolus et que nous sommes à la veille d'une période d'harmonie et d'entente parfaites entre l'Est et l'Ouest. Toutefois, nous croyons déceler ici et là des indices qui nous permettent de penser que, progressivement, les relations Est-Ouest ne se construiront plus uniquement sur une politique de confrontation pure mais sur une politique de consultations et de négociations. Qui aurait pu prédire, il y a cinq ans seulement, les progrès incontestés qui ont été faits en matière de maîtrise des armements nucléaires, la prise de conscience du danger que représente la prolifération des armes chimiques ou les mutations profondes que connaissent actuellement les politiques étrangère et intérieure de l'Union soviétique ? Ce phénomène de maturation des relations Est-Ouest – qui n'est certes pas irréversible – est néanmoins porteur d'espoir.

Il convient de rappeler ici les contributions essentielles des États-Unis et de l'Union soviétique et surtout de leurs dirigeants respectifs à cette évolution. Grâce à une volonté politique indéniable, ils ont su rendre plus dynamique leur dialogue bilatéral en lui donnant une dimension qui va au-delà de la maîtrise des armements et qui englobe désormais aussi bien la problématique des droits de l'homme que celle des conflits régionaux. Nombreux sont les résultats concrets qui témoignent de ce dialogue plus fructueux. Ainsi, il convient de citer dans le domaine de la maîtrise des armements l'accord américano-soviétique sur les Forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), au chapitre des droits de l'homme une certaine ouverture en URSS et enfin la perspective de voir certains foyers de crise se résorber, notamment en Afghanistan et en Afrique australe. Le dégel dans

les relations Est-Ouest déploie donc ses effets non seulement sur notre continent mais est bénéfique également à maintes autres régions. On se doit de relever dans ce contexte les tentatives et initiatives du Secrétaire général des Nations Unies pour résoudre les conflits régionaux, ce qui aura permis à la Suisse, par le biais de sa disponibilité, de s'associer aux efforts inlassables de M. Perez de Cuellar. A l'évidence, de nombreuses difficultés doivent encore être surmontées mais, avouons-le, nous assistons à un début prometteur.

De par sa position géopolitique et stratégique, l'Europe est intéressée au premier chef par cette évolution. Les liens historiques, culturels et personnels qui existent par delà les frontières idéologiques sont tels qu'une amélioration qualitative des relations entre les différents États européens ne peut être que dans l'intérêt de tous. Si ce phénomène de rapprochement entre Est et Ouest est perceptible par exemple dans l'intérêt croissant qu'accordent certains pays de l'Est aux Communautés européennes et au Conseil de l'Europe, il l'est surtout dans le cadre du processus d'Helsinki. La participation, à une exception près, de tous les pays européens, des États-Unis et du Canada à la CSCE témoigne de cette volonté de donner une nouvelle dimension, de nouveaux horizons aux relations entre Européens. Le grand mérite de l'Acte final d'Helsinki est d'avoir établi une approche globale du problème de la coopération entre les États européens et nord-américains. Car, et ceci a toujours été une position défendue par la Suisse, il ne peut y avoir de véritables progrès dans le domaine militaire, par exemple, sans que parallèlement une bonne coopération ne s'établisse sur le plan économique et, surtout, qu'une plus grande transparence et qu'un meilleur respect de normes universellement reconnues ne voient le jour dans le domaine des droits de l'homme. En définitive, tout se tient : pour qu'il y ait accord dans les domaines de la sécurité et du désarmement, la méfiance doit faire place à la confiance. Or, pour que ceci puisse se produire, de meilleurs contacts doivent s'établir non seulement entre les gouvernements mais aussi entre les peuples de toutes les nations d'Europe.

L'Europe se trouve devant un grand défi. Celui de réorganiser les relations entre l'Est et l'Ouest, et ce, aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique et celui de la sécurité militaire. A cet égard, le rôle dynamique de la CSCE est devenu irremplaçable. La Suisse s'est, depuis son début, engagée avec résolution dans ce processus et y a apporté ses contributions soit seule, soit dans le cadre du groupe des Neutres et Non-Alignés (N + NA). J'en veux pour preuve le rôle actif qu'elle a joué lors de la rédaction du projet de document final de la réunion de Vienne sur les suites de la CSCE. Cette réunion, qui vient de se conclure, témoigne de la volonté réelle des États participants de poursuivre ce processus et surtout de l'enrichir. Les mécanismes de coopération en ressortent sensiblement renforcés. Le pas en avant que nous jugeons le plus significatif porte sur les droits de l'homme et la coopération humanitaire, c'est-à-dire ce que l'on appelle désormais la « dimension humaine » des relations Est-Ouest. Nous nous félicitons également de l'entente intervenue sur la tenue d'une réunion sur la protection de l'environnement – dimension des relations Est-Ouest qui a été

négligée jusqu'à présent –, ainsi que sur le règlement pacifique des différends. Nous saluons enfin les progrès encourageants dans le domaine militaire qui prévoient, au-delà de la décision de poursuivre les travaux entamés à Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité, la décision d'inclure dans le cadre de la CSCE des négociations sur le désarmement conventionnel.

En effet, la Suisse, ne serait-ce que de par sa position géographique au centre de l'Europe et de par sa politique de neutralité armée, est intéressée au premier chef par une plus grande stabilité stratégique sur le continent européen, stabilité qui implique un équilibre des forces militaires entre l'Est et l'Ouest à un niveau inférieur qui ne permet ni attaques surprises, ni grandes offensives. Il ne saurait cependant être question pour un petit État neutre tel que la Suisse, qui ne représente une menace pour personne et dont l'armée de milice n'a qu'une fonction défensive, de participer, du moins dans un premier stade, à des négociations relatives au désarmement conventionnel. La formule adoptée à Vienne sur les négociations entre les 23 pays membres d'alliances militaires ne préjuge cependant en rien de la suite de ces négociations, une fois que des résultats tangibles auront été atteints et que les forces en présence se trouveront plus équilibrées. Il sera en effet, à ce moment-là, nécessaire de revoir la structure de ces négociations. Dans l'intervalle, il va de soi que l'autonomie reconnue aux 23 doit avoir pour corollaire la prise en compte par ceux-ci des intérêts nationaux que chaque pays non participant aura l'occasion de rappeler, le cas échéant, lors des réunions communes aux 35 et aux 23. La Suisse se félicite à cet égard du principe d'échanges de vues et d'informations qui a été convenu à Vienne, principe en faveur duquel elle avait toujours plaidé.

Si la Suisse ne participe pas, du moins dans un premier temps, à l'instar des autres Neutres et Non-Alignés, aux négociations sur le désarmement conventionnel, elle sera néanmoins disposée, comme par le passé, à remplir des tâches de vérification d'accords internationaux si une demande dans ce sens devait lui être adressée. Un tel rôle serait en effet conforme à sa politique traditionnelle de bons offices. L'assumer implique à l'évidence également d'avoir à sa disposition un personnel qualifié. C'est pourquoi, d'entente avec l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, les autorités suisses ont mis sur pied, il y a quelques années, un programme de formation en matière de politique de sécurité. Celui-ci est destiné en premier lieu aux fonctionnaires de notre administration mais sera également ouvert, dès l'automne 1989, à des participants en provenance des administrations des pays voisins de la Suisse et des autres États neutres d'Europe.

L'objectif d'une réduction des forces armées, des effectifs et des équipements, en présence en Europe est ambitieux. Il ne sera sans doute pas facile à atteindre et exigera de la part des États participants une volonté politique inébranlable. Il impliquera des réductions asymétriques d'une part et un système de vérification sans doute complexe de l'autre. Le traité FNI, bien que dans un tout autre domaine – celui des armes nucléaires –, a créé à cet égard un précédent dont il convient de tirer profit.

Il est évidemment encore trop tôt pour prévoir quelle sera l'issue des négociations sur le désarmement conventionnel qui débiteront prochainement à Vienne. Tout au plus peut-on postuler qu'elles seront entamées sous des auspices autrement plus favorables que les négociations infructueuses qui furent menées dans le cadre des MBFR. En effet, le climat politique qui caractérise les relations Est-Ouest de nos jours est tout autre que celui qui régnait dans les années 70. En outre, l'ensemble des pays membres des deux alliances militaires y prendront part et, surtout, au regard de la taille extraordinaire des forces conventionnelles en présence, une volonté réelle de les réduire semble avoir vu le jour, et ce, pour des motifs d'ordre aussi bien politique qu'économique. A ce titre, la Suisse salue la décision annoncée au mois de décembre 1988 par M. Gorbatchev, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, de réduire de 500 000 hommes les effectifs des forces armées soviétiques. Bien que l'on ignore encore de nombreuses modalités de cette réduction et que celle-ci n'éliminera pas les asymétries existantes, elle n'en représente pas moins un pas dans la bonne direction, souligné encore par la déclaration soviétique faite à Vienne d'opérer un retrait de certaines armes nucléaires tactiques du théâtre est-européen.

Les enseignements que les États participants à la CSCE ont d'ores et déjà tirés du régime de mesures de confiance et de sécurité en vigueur en Europe et qu'ils tireront à l'avenir, aussi bien des futures négociations dans ce domaine que dans celui du désarmement conventionnel, pourraient sans doute être profitables à des États d'autres régions. Ne pourrait-on pas dès lors élargir le champ d'activité de la Conférence du désarmement qui siège dans cette ville – qui se limite essentiellement au désarmement chimique et au domaine nucléaire – aux deux objets que je viens de citer ? Car les problèmes qui se posent aux Européens d'une manière certes particulièrement aiguë existent également ailleurs.

La Suisse, neutre, membre d'aucune alliance militaire et d'aucune organisation supranationale, a toujours été favorable à toute mesure visant à créer une plus grande sécurité, une plus grande stabilité et une plus grande prévisibilité des comportements sur le plan militaire en Europe. Sa contribution à cet objectif n'est pas seulement verbale. En effet, l'effort substantiel consenti par la Suisse afin d'assurer une défense crédible de son territoire est un acte de solidarité à l'égard de ses voisins et de l'Europe tout entière puisque, grâce à cet effort de défense, la Suisse est en mesure de garantir que son territoire ne forme pas un vide stratégique. La réalité d'une telle zone de sécurité est un facteur qui doit être pris en considération par les autres États européens. Mais sa contribution ne s'arrête pas là. A une époque où il est souvent question de nouvelles conceptions de défense, de « structures militaires non offensives » ou de « défenses défensives », la Suisse peut prétendre avoir déjà mis en œuvre une telle conception. Elle ne dispose pas, en effet, de troupes mises sur pied en permanence, son armée est une armée de milice, sa capacité de contre-offensive est limitée, sa logistique est décentralisée et défensive et sa doctrine est une doctrine de combat à l'intérieur de ses propres frontières.

Je n'aurai cependant pas la prétention d'affirmer que la structure de défense suisse est une structure applicable ailleurs, un modèle à copier, car celle-ci est issue de notre histoire et de nos traditions séculaires. Néanmoins, les expériences que nous avons faites dans ce domaine peuvent être d'un certain intérêt pour d'autres États.

Je vous le disais au début de mon exposé, nous vivons une époque passionnante. Passionnante parce qu'elle est porteuse d'espoir. Passionnante également parce que nous sommes tous confrontés à un défi, celui de construire une Europe – de l'Atlantique à l'Oural – sur de nouvelles bases qui ne sont plus celles de la confrontation mais celles de la coopération. Depuis plus de quarante ans, l'Europe vit en paix à l'abri de la dissuasion nucléaire tout en amassant un arsenal d'armes conventionnelles et autres inégalé dans notre Histoire. Une fuite en avant, une poursuite du surarmement n'est plus viable. Nous en sommes tous convaincus. Les États participants à la CSCE ont la possibilité de contribuer de manière décisive à ce renversement de tendance qui ne sera couronné de succès que si s'établissent, entre eux, des rapports caractérisés par un plus haut degré de confiance. La Suisse, pour sa part, je puis vous l'assurer, n'épargnera pas ses efforts en vue de la réalisation de cet objectif.